



UEHC d'Asnières : Fermeture et inquiétude

Après une exposition potentielle à l'amiante

Suite à notre alerte pour danger grave et imminent concernant la présence de colle bitumineuse amiantée dans le bureau des éducateurs de l'UEHC d'Asnières, **un CSA FS exceptionnel s'est tenu à la demande de FO Justice PJJ IDF-OM.**

Grâce à un travail constructif et mené en bonne intelligence avec la direction territoriale, **notre Organisation Syndicale** a obtenu la fermeture de la structure dans l'intérêt des jeunes et des professionnels.

Cependant, nous regrettons que l'administration n'ait pas retenu notre proposition de maintenir les agents au sein de la direction territoriale pour assurer une veille éducative tout en travaillant collectivement à l'ouverture des UJPE. Des missionnements pour une durée aussi courte sont à nos yeux la moins bonne idée eu égard aux impacts sur les agents.

Pour rappel, les travaux de recouvrement définitifs sont programmés dès le 27 août 2026.

S'agissant de la question de l'exposition à l'amiante, **FO Justice PJJ IDF-OM** a exigé :

- Une enquête SST conformément à l'article 53 du décret 82-453.
- Un suivi médical, notamment une surveillance médicale renforcée, une orientation rapide vers la médecine du travail et la délivrance de la fiche d'exposition à l'amiante pour tous les agents ayant exercé sur le site.
- La transparence au sujet des résultats des mesures d'empoussièrément consécutives à l'installation des sondes.
- La protection des personnels puisque **notre Organisation Syndicale** a refusé des solutions inadaptées (comme la délocalisation dans le 91), la direction territoriale a entendu notre requête.

Appel aux anciens agents de l'UEHC d'Asnières

En dépit de la réactivité et des mesures adaptées prises par l'administration depuis notre alerte, nous demeurons très inquiets sur les conclusions définitives et les agents susceptibles d'avoir été exposés et ce depuis plusieurs années.

En effet, les dégradations sont présentes depuis très longtemps et l'exposition peut concerner de nombreux agents.

Nous invitons tous les agents ayant exercé ces dernières années à l'UEHC d'Asnières à se rapprocher dès à présent de notre Organisation Syndicale.

Notre objectif est de vous accompagner pour faire valoir vos droits, obtenir votre attestation d'exposition à l'amiante, et exiger des mesures d'ampleur si la présence d'amiante est confirmée à l'issue du diagnostic.

De la même manière, nous invitons l'administration à recenser les usagers mineurs et familles ayant été également exposés au risque amiante.

FO Justice PJJ IDF-OM, toujours aux côtés des agents pour défendre vos conditions de travail et votre santé.

Le Bureau **FO Justice PJJ IDF-OM**
le 20 août 2026

**ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES
DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026**

**FO RÉSISTER!
RIEN LÂCHER!**

ACTION, RESPECT, ÉQUITÉ

JE VOTE FO Justice

POUR TOUS LES PERSONNELS